



JUIN 2026

www.handicapenergie.fr

AIDE A DOMICILE : UN COUP DE POUCE FINANCIER VALIDÉ !



Le gouvernement vient d'agréer deux avenants pour la branche de l'aide à domicile associative. Salaires et indemnités kilométriques sont revalorisés dès le 1er juin 2026, dans un secteur médico-social sous tension.

Dans un contexte de forte grogne sociale où les professionnels du handicap et du secteur médico-social redescendent dans la rue pour dénoncer le manque de moyens, l'attente était à son comble.

Le protocole officiel vient sceller une promesse gouvernementale faite face à l'inflation. Paru au Journal officiel ce 29 mai 2026, l'arrêté signé par la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Stéphanie Rist, valide les avenants 75/2026 et 76/2026 de la branche de l'aide à domicile (BAD). Un soulagement pour les structures associatives qui accompagnent au quotidien les personnes handicapées et dépendantes.

Salaires et frais kilométriques : ce qui change au 1er juin

Concrètement, cette revalorisation vise à redonner de l'air aux budgets de ces professionnels du « care » (« ceux qui prennent soin », en anglais). L'avenant 75 fait évoluer les coefficients des grilles salariales pour compenser les hausses successives du SMIC. Résultat : une augmentation moyenne de 63 euros bruts par mois pour les salariés de la branche. En parallèle, l'avenant 76 revalorise les indemnités kilométriques, qui passent de 38 à 40 centimes par kilomètre. Pour une aide à domicile, le gain total sur la fiche de paie représentera environ 80 euros bruts supplémentaires par mois, annonce le ministère.

Revaloriser les métiers du « Care » pour sauver l'autonomie

En déplacement en Seine-et-Marne auprès des équipes de l'ASSAD (Association de soins et de services à domicile) de Trilport, Camille Gaillard-Minier, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, aux côtés de la ministre de la Santé, salue une cohérence parole-action : « Engagement pris, engagement tenu ». Face à des aides à domicile qui parcourent chaque jour des centaines de kilomètres pour rompre l'isolement lié au handicap, l'exécutif reconnaît l'urgence d'agir. « Nous mesurons combien ces mesures étaient attendues et combien il est essentiel de poursuivre nos efforts en faveur des métiers de l'autonomie », insiste le gouvernement. Reste à savoir si cette mesure suffira à apaiser durablement la crise des vocations qui frappe de plein fouet l'accompagnement du handicap en France.

<https://informations.handicap.fr/a-aide-a-domicile-un-coup-de-pouce-financier-valide-39225.php>

HANDICAP ET MALADIES GRAVES : UN SOUTIEN RENFORCÉ



Le Parlement a adopté, mardi 2 juin 2026, une loi destinée à mieux accompagner les parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou en situation de handicap. Le texte renforce leurs droits administratifs, financiers et professionnels.

Ce texte transpartisan, porté par Vincent Thiébaut (Horizons), vise à simplifier les démarches administratives pour ces parents et à les sécuriser davantage, financièrement et professionnellement.

En France, environ 2.500 enfants sont diagnostiqués d'un cancer chaque année, des millions de jeunes sont atteints d'une maladie chronique et près de 560.000 sont en situation de handicap.

Pour ces familles, « le temps s'arrête brutalement, les priorités basculent, le travail, les ressources, l'équilibre psychologique, l'organisation du foyer, tout peut vaciller », a rappelé la ministre de la Santé Stéphanie Rist.

À la tribune, M. Thiébaut a cité plusieurs témoignages de mères d'enfants malades. Dont celui de Jeanne, mère de Justine, deux ans, atteinte d'une pathologie cardiaque lourde : « Notre fille a déjà passé presque la moitié de sa vie à l'hôpital. Face à ces coûts financiers, j'ai dû limiter mes visites auprès d'elle à seulement une ou deux fois par mois afin de réduire les frais d'hébergement ».

Malgré trois textes adoptés depuis 2019 pour apporter des solutions aux problèmes de ces familles, « d'importantes difficultés demeurent », d'où cette loi travaillée notamment avec le monde associatif.

Des mesures concrètes pour les familles

Le texte allonge de cinq à dix jours le congé suivant l'annonce de la survenue d'un handicap ou d'une maladie, et réduit les délais d'ouverture des droits auprès des maisons départementales des personnes handicapées.

Sur le plan financier, il diminue le reste à charge lié à certains frais de santé, comme le suivi psychologique. Il permet de suspendre les mensualités de crédit immobilier pour les parents contraints d'arrêter leur activité.

Des députés ont regretté la suppression de certaines mesures introduites en première lecture à l'Assemblée, supprimées par les sénateurs, comme celle empêchant qu'un bailleur puisse récupérer son logement lorsqu'un enfant gravement malade y vit.

Les députés ont préféré adopter la même version que le Sénat pour que le texte entre en vigueur rapidement.

Il permet également le débloqué anticipé de droits constitués au titre d'un plan d'épargne retraite, ainsi qu'aux parents d'enfants hospitalisés loin de leur domicile de loger à proximité de l'hôpital grâce à un dispositif pris en charge par la Sécurité sociale.

Sur le plan professionnel, il renforce aussi la protection contre les licenciements dans les dix semaines suivant un retour de congé de présence parentale.

<https://informations.handicap.fr/a-handicap-et-maladies-graves-un-soutien-renforce-39237.php>

CANICULE ET HANDICAP : COMMENT PRENDRE SOIN DES PLUS FRAGILES ?



Les premières alertes de l'été ont déjà largement commencé. Une vigilance jaune canicule a été déclenchée fin mai dans plusieurs départements, notamment en Île-de-France.

Pour les professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap, c'est le moment de réactiver les bons réflexes chez soi, en établissement, ou auprès de salariés que vous accompagnez.

Pourquoi le handicap est un facteur de vulnérabilité particulier ?

La chaleur ne touche pas tout le monde de la même façon. Les autorités sanitaires citent en priorité les personnes âgées de plus de 65 ans, les nourrissons et jeunes enfants, les femmes enceintes, ainsi que les personnes handicapées, dépendantes ou malades à domicile.

Pour de nombreuses situations de handicap, la chaleur ne se contente pas de fatiguer, elle aggrave directement les symptômes existants.

Fatigue chronique, douleurs neuropathiques, troubles cognitifs, hypersensibilité sensorielle, spasticité, malaise ou anxiété peuvent tous s'intensifier lors d'un épisode de fortes chaleurs. Certains traitements médicamenteux compliquent aussi la thermorégulation naturelle du corps, rendant la vigilance d'autant plus nécessaire.

Les gestes essentiels à transmettre pour la personne elle-même, ou pour l'aidant qui l'accompagne :

- ***Boire régulièrement**, sans attendre la sensation de soif — certaines personnes en situation de handicap (sensoriel, cognitif) ne perçoivent pas toujours ce signal correctement.
- ***Rafrâchir le corps** : brumisateur, linge humide sur le visage et la nuque, douche tiède plusieurs fois par jour si possible.
- ***Adapter les vêtements et l'environnement** : tissus légers et clairs, volets fermés en journée, aération le matin et le soir.
- ***Limiter les efforts et les sorties aux heures les plus chaudes** (entre 12h et 16h).
- ***Repérer les signes d'alerte** : confusion, propos incohérents, somnolence inhabituelle, crampes, élévation de la température corporelle — ces signes doivent alerter immédiatement, en particulier chez une personne qui ne peut pas exprimer son inconfort.

Pour les aidants et les professionnels : organiser la vigilance

- ***S'inscrire ou inscrire la personne accompagnée sur le registre canicule de la mairie**. Ce registre est ouvert du 1er juin au 15 septembre et permet aux personnes handicapées ou en situation d'isolement de se faire recenser. L'inscription est volontaire, gratuite et strictement confidentielle, et donne lieu à un contact du CCAS en cas d'alerte de niveau 3.
- ***Multiplier les points de contact** : un appel ou un passage quotidien suffit souvent à repérer une situation qui se dégrade, en particulier pour les personnes vivant seules.
- ***Garder à portée de main le numéro Canicule Info Service** : 0 800 06 66 66, plateforme téléphonique nationale gratuite, ouverte du lundi au samedi de 8h à 20h, du 1er juin au 31 août.
- ***En établissement médico-social, vérifier que le plan bleu** (protocole canicule obligatoire) **est à jour** et que les équipes connaissent les résidents les plus à risque (non-communicants, polyhandicap, troubles de la déglutition).

<https://handinova.fr/canicule-et-handicap-comment-prendre-soin-des-plus-fragiles/>

EUROPE ACCESSIBLE : 4 VILLES ADAPTÉES ET NOS CONSEILS POUR PARTIR SEREIN CET ÉTÉ



L'été approche, et avec lui l'envie de partir explorer l'Europe. Mais pour les personnes en situation de handicap, l'organisation peut vite tourner au casse-tête : toutes les villes ne se valent pas en matière d'accessibilité, et un séjour censé être reposant se transforme parfois en parcours d'obstacles. Cet article d'Handinova propose une sélection de 4 destinations européennes reconnues pour la qualité de leurs aménagements, ainsi qu'un récapitulatif des démarches à anticiper avant le départ.

Bien préparer son voyage : les démarches à ne pas oublier
Voyager en Europe avec un passeport ou une carte d'identité française en cours de validité est simple sur le papier. Quelques formalités méritent toutefois d'être anticipées plusieurs semaines avant le départ.

Assurance santé : la carte CEAM

Votre assurance santé française ne vous couvre pas automatiquement à l'étranger. Pour les déplacements au sein de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et du Royaume-Uni, demandez **la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. La démarche est gratuite, dématérialisée, et se fait depuis votre compte ameli.fr (rubrique Démarches) ou via FranceConnect. Comptez au moins 20 jours entre la demande et la réception.

Pour les pays hors UE (Norvège exceptée, couverte par l'EEE ; ou encore la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie...), souscrivez en complément une assurance voyage privée incluant rapatriement, frais médicaux et matériel adapté (fauteuil, prothèses).

Visa et formalités d'entrée

Au sein de l'espace Schengen, une carte d'identité suffit. Pour les pays européens hors Schengen, la règle générale est la suivante : 90 jours sur toute période de 180 jours sans visa pour les ressortissants français, mais des exceptions existent (Royaume-Uni, Russie, Biélorussie). Vérifiez systématiquement les conditions sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Rester connecté avec une eSIM

Les frais d'itinérance peuvent représenter un obstacle supplémentaire pour les voyageurs, avec des factures pouvant atteindre des milliers d'euros dans les destinations non couvertes par votre forfait habituel. Pour éviter de mauvaises surprises, la solution la plus économique et la plus souple consiste à activer une eSIM Europe.

Cette carte SIM dématérialisée se télécharge directement sur votre smartphone compatible et s'active en quelques clics avant le départ. Vous bénéficiez ainsi d'un accès Internet immédiat, sans avoir à chercher de boutique sur place ni à manipuler de carte physique : un atout précieux quand on voyage avec un fauteuil ou un équipement spécifique. Une connexion fiable permet aussi de consulter en temps réel **les applications dédiées à l'accessibilité (Wheelmap, AccessNow, Google Maps avec filtre « fauteuil roulant »)** et de signaler un imprévu à ses proches.

Top 4 des villes européennes accessibles en fauteuil roulant

Notre sélection s'appuie notamment sur le palmarès de l'Access City Award, décerné chaque année depuis 2010 par la Commission européenne aux villes les plus engagées en matière d'accessibilité.

Vienne (Autriche) — lauréate du prix européen 2025

Désignée ville la plus accessible d'Europe en 2025 par la Commission européenne, Vienne mérite largement sa place en tête de classement. Le réseau Wiener Linien (métro, tramway, bus) est intégralement adapté : quais surbaissés, rampes automatiques, annonces sonores et visuelles.

Côté patrimoine, les palais de Schönbrunn et de la Hofburg disposent d'ascenseurs, d'audioguides en plusieurs langues et de tarifs préférentiels pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant.e. La plupart des musées municipaux proposent des visites tactiles, des audiodescriptions et des parcours en langue des signes autrichienne.

Berlin (Allemagne)

Capitale étendue et plane, Berlin combine un réseau de transports largement adapté (S-Bahn, U-Bahn, BVG) à une offre culturelle d'une grande accessibilité. Près de 80 % des stations de métro sont équipées d'ascenseurs, et le service de navette adaptée *Berliner Mobilitätsservice* peut être réservé à l'avance.

Les quartiers de Mitte et Charlottenburg se prêtent particulièrement bien à la déambulation grâce à leurs larges trottoirs. Le Reichstag, l'île aux Musées, le Mémorial de l'Holocauste et le Zoo de Berlin disposent tous d'aménagements PMR (personnes à mobilité réduite). À noter : certains pavés historiques restent inconfortables, notamment à Prenzlauer Berg.

Amsterdam (Pays-Bas)

Réputée pour ses canaux et ses ponts, Amsterdam pourrait sembler hostile aux fauteuils. La ville a pourtant fait des progrès notables : la quasi-totalité des trams récents (réseau GVB) sont à plancher bas, et la plupart des grands musées — Rijksmuseum, Van Gogh Museum, Anne Frank Huis (partiellement) — proposent des accès dédiés.

Quelques bémols à connaître : les ponts présentent souvent une pente marquée, les rues du centre sont étroites et les hébergements situés dans les maisons historiques étroites sont rarement accessibles. Privilégiez les hôtels modernes des quartiers Sud ou Est, et réservez vos croisières fluviales auprès d'opérateurs proposant explicitement un embarquement adapté.

Oslo (Norvège)

Architecturalement récente et largement piétonne dans son centre, Oslo se distingue par des aménagements pensés dès la conception. Le réseau Ruter (métro, tramway, bus) est presque intégralement accessible, et les musées rénovés offrent notamment des visites adaptées aux personnes malvoyantes ou malentendantes.

Ne manquez pas l'Opéra d'Oslo : son emblématique toit en marbre blanc, conçu en rampe douce, est entièrement praticable en fauteuil roulant et offre un panorama exceptionnel sur le fjord.



Avant de boucler vos valises

Votre destination est choisie, vos transports repérés, votre logement vérifié sur des plateformes spécialisées ?

Il ne vous reste plus qu'à :

- **Commander votre CEAM sur ameli.fr,**
- **Activer votre eSIM Europe la veille du départ,**
- **Télécharger les applications d'accessibilité [Wheelmap](#) et [AccessNow](#),**
- **Contactez à l'avance les compagnies de transport (assistance aéroport, accompagnement en gare via le service [Assist'enGare](#) de la SNCF).**

Bien préparées, vos vacances en Europe peuvent être tout aussi spontanées et enrichissantes que pour n'importe quel autre voyageur. Bon séjour !

<https://handinova.fr/europe-accessible-4-villes-adaptees/>

COTÉ CULTURE



« Le destin de ces enfants ne tient qu'à un fil »
« Ulysse » suit l'odyssée de la mère d'un enfant handicapé

Avoir un enfant « différent » n'est pas une sinécure. C'est ce que laisse clairement comprendre Lætitia Masson dans le magnifique *Ulysse*, découvert dans la section Un Certain regard au Festival de Cannes. Une mère, incarnée par Élodie Bouchez, lutte contre l'adversité pour élever son fils (joué par Alphonse Roberts, celui de la réalisatrice).

« Ce qui est vraiment réel et qui est vraiment très fidèle à ce que j'ai connu ou en tout cas ressenti, c'est toute la

partie confrontation au système, explique Lætitia Masson. Ce sont des scènes que j'ai vraiment vécues. Et au moment où je les vivais, je me disais que c'étaient des scènes de film, tellement c'était absurde, voire burlesque parfois, derrière le tragique. » Elle a choisi la légèreté pour mieux faire comprendre la gravité du sujet et on rit souvent avec cette maman déterminée à défendre son rejeton.

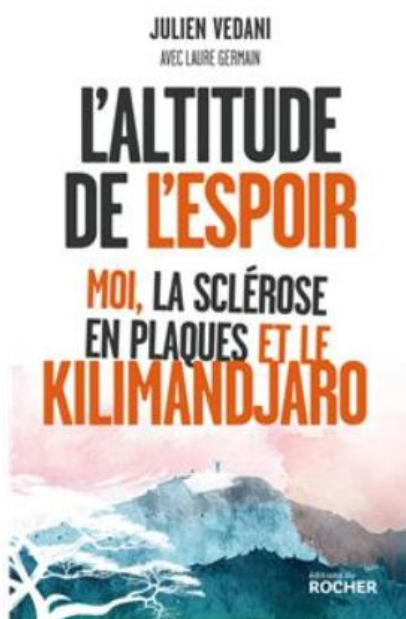
Mère et père

Si la réalisatrice a inventé la relation entre la mère et son époux musicien débordé interprété par le trop rare Stanislas Merhar, elle s'est appuyée sur ses constatations pour parler de ce père affectueux mais incapable de gérer le handicap de son enfant. « Ce sont souvent les mères qui s'occupent de leur enfant handicapé, précise-t-elle. Pour le film, j'ai inventé un personnage de père incapable de prendre les choses en mains parce qu'il est trop ému, trop sensible. Il comprend son fils mais n'est pas en mesure de l'aider. Il a, lui aussi, une forme de handicap invisible. » Ce musicien célèbre aime pourtant sincèrement son garçon.

Voir la bande annonce : https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=1000019387.html

L'altitude de l'espoir

Moi, la sclérose en plaques et le Kilimandjaro



« Ma raison de vivre ne sera jamais à mobilité réduite ! »

À 22 ans, Julien Vedani perd son père. Quelques années plus tard, un nouveau choc : une sclérose en plaques primaire progressive lui est diagnostiquée. Face à la maladie qui entache inexorablement son autonomie, ce « héros ordinaire » refuse l'immobilisme. Son défi ? Graver le Kilimandjaro, le toit de l'Afrique, à l'aide d'un exosquelette.

Plus qu'un témoignage relatant un exploit sportif, *L'altitude de l'espoir* est une immersion dans le sillage d'un homme qui transforme sa fragilité en hymne à la résilience. Entre chutes et souffle court, Julien nous livre des mots d'une honnêteté brute sur le handicap, le deuil et la puissance de l'amitié. Un voyage initiatique bouleversant qui nous rappelle que l'espoir culmine toujours plus haut que la douleur.

Avec *L'altitude de l'espoir*, coécrit avec Laure Germain, Julien Vedani signe son premier livre.

<https://www.fnac.com/a22738867/Julien-Vedani-L-altitude-de-l-espoir>



En ce mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique ou maladie de Charcot, Paris Première diffuse en clair, samedi 14 juin, **Invincible été**. Dans ce film de Stéphanie Pillonca, sorti en 2023, l'entrepreneur Olivier Goy livre un témoignage puissant sur son combat contre cette pathologie neurodégénérative, grave et handicapante « **qui gagne à tous les coups** ».

« Au milieu de l'hiver, j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un été invincible. » Cette phrase d'Albert Camus a accompagné le professeur Axel Kahn, ancien président de la Ligue contre le cancer, dans son combat contre la maladie de Charcot. Elle a inspiré à Olivier Goy le titre du film sorti en 2023 et diffusé samedi 14 juin sur Paris Première, exceptionnellement en clair. Invincible été permet de partir à la rencontre de ce chef d'entreprise, cofondateur d'October, plateforme de financement participatif, atteint de cette maladie, appelée aussi sclérose latérale amyotrophique (SLA).

Un film, haut-parleur de ses combats

Quand le 8 décembre 2020, Olivier Goy apprend qu'il est atteint d'une SLA, le monde s'effondre pour cet homme marié et père de deux enfants. Cette pathologie neurodégénérative, grave et handicapante conduit au décès dans les trois à cinq ans qui suivent le diagnostic. Après trois mois, il se ressaisit et ne cède pas à la résignation. Ce film raconte sa prise de conscience et sa quête de sens face à cette maladie « qui gagne à tous les coups ».

Ce beau film pudique, l'entrepreneur en a fait le « haut-parleur de [ses] combats ». On le suit dans ses rencontres autour du sens de la vie et de la mort avec la rabbin et philosophe Delphine Horvilleur ou le moine bouddhiste Matthieu Ricard. Ou encore Gilles, le père de l'ancienne miss France, Malika Ménard, également atteint de la maladie de Charcot, décédé en 2023, quelques semaines après la sortie du film.

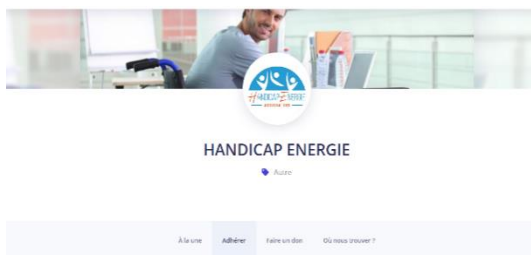
Faire avancer la recherche

Même si la maladie gagne du terrain, Olivier Goy ne lâche rien cinq ans après le diagnostic. Privé de la parole, il s'exprime grâce à un logiciel de synthèse vocale et s'investit beaucoup dans la sensibilisation. Il cherche aussi à faire avancer la recherche en tant qu'ambassadeur de l'Institut du Cerveau.

En prolongement du film, « **un livre Invincible** », coécrit avec la journaliste Anne Fulda, raconte ses différents combats, notamment pour l'amélioration de la qualité de vie des malades. Olivier Goy est devenu l'un des visages de cette maladie. La puissance de son témoignage est désarmante. Son credo : « Ce n'est pas la maladie qui me définit, mais ce que j'en fais. »

« Invincible été » diffusé sur Paris Première le 14 juin 2025 à 21h. Le film sera disponible ensuite sur la plateforme M6+.

PENSEZ A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<https://www.helloasso.com/associations/association-entraide-handicap-energie-environnement>

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

